

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE NERVIEUX

Objet : CIRCULATION REGLEMENTEE DE LA RD 112 AU 28 CHEMIN GARNIER

Monsieur le Maire de NERVIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212-1, L 2212-2, L 2212-5,

L 2213-1 et 1.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande de l'entreprise SAUR en date du 5 janvier 2026,

Considérant que des travaux de réfection sur le réseau d'eau potable de la Route départementale n° 112 au 28 Chemin Garnier 42510 NERVIEUX sont nécessaires ;

-A R R E T E-

Article 1 : L'entreprise SAUR interviendra du carrefour de la RD112 jusqu'au 28 Chemin Garnier afin de procéder au changement de la conduite d'eau potable. La circulation sera fermée aux véhicules dans les deux sens de circulation du 8h à 17h00.

Article 2 : La présente autorisation est accordée du 26 janvier 2026 au 19 février 2026.

La signalisation adaptée sera fournie, mise en place et retirée par l'entreprise. Cette signalisation devra être conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SAUR
- La gendarmerie de Feurs

Fait à Nervieux, le 19/01/2026

Le Maire
Jérôme BRUEL

PO
Jérôme Bruel



**Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Adresse : 3 Place de l'Eglise 42510 NERVIEUX
Adresse mail : nervieux@nervieux.fr – Site internet www.nervieux.fr**